

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 JUILLET 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 24 JUIN 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Alain BRANCOURT

**Etaient présents** : Alain BRANCOURT, Alain FLACELIERE, Michèle VAILLARD, Martine ARMAND, Jean-Sébastien VIENNET, Martine CLEMENT, Alain JACQUEMOT, Thérèse MATHIRON, Guillaume RAVERA, Maria Do Céu HAMY, Daniel DEMEY, Edith VAILLANT, Thierry DREAN

**Etaient absent excusés** : Viviane NEBOUT (procuration à Alain FLACELIERE), Serge CORNOT (procuration à Thierry DREAN.

**Secrétaire de séance** : Thérèse MATHIRON

Le Maire donne lecture des comptes-rendus des 24 Avril 2014 et 20 Juin 2014 et propose l'ordre du jour suivant :

### DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS PRINCIPAL - LOTISSEMENT

Compte tenu des prévisions budgétaires de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide des modifications suivantes :

#### **BUDGET LOTISSEMENT**

605 : + 65 000 €  
6615 : + 7 000 €  
6522 : - 72 000 €

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### Section de fonctionnement

6611 : +1 472 €  
61522 : - 1 472 €

##### Section d'investissement

1641 : + 3 304 €  
2158 : - 3 304 €

### RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE CREDIT AGRICOLE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la ligne de trésorerie de la Caisse du Crédit Agricole d'un montant de 400 000 € pour un an à compter du 09 Août 2014.

Thérèse MATHIRON demande des compléments d'information sur les prêts en cours et la situation de trésorerie.

### AIDE CONSTITUTIONNELLE FONDS DE LIVRES BIBLIOTHEQUE

Le Maire présente le projet des responsables de la Bibliothèque de renouveler progressivement certaines catégories d'ouvrages. Cette opération nécessaire pour maintenir une offre documentaire attrayante et actualisée qui réponde aux besoins du public nécessite des dépenses supplémentaires.

Il précise que le Conseil Général propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition est inférieur à 6 000 € et atteint 2 € / habitant, une aide à la constitution de fonds. Dépenses subventionnées à hauteur de 80 %, subvention plafonnée à 700 € HT.

AB

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de valider ce projet
- d'acquérir des ouvrages pour 875 € HT
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 700 € HT

#### **GARANTIE EMPRUNT VILLEO**

Le Conseil Municipal, vu le rapport établi par la Société VILLEO pour la construction de 11 logements communaux dans le lotissement de la Garenne, accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % pour le remboursement du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### **REALISATION D'UN EMPRUNT**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de prêt pour l'achat de la propriété LAPOSTOLLE, décide de retenir la proposition de la Banque Populaire pour un montant de 198 200 € au taux de 2,97 % (échéances trimestrielles sur 15 ans).

#### **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le maire fait part de la requête d'un adjoint qui sollicite une majoration de son indemnité de fonction pour atteindre le plafond maximum de 16,5 % de l'indice 1015 de la fonction publique au lieu de 8,60 %. Par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal par treize voix pour, une voix contre et un bulletin blanc, décide de maintenir les taux actuels fixés par délibération en date du 24 Avril 2014.

#### **VENTE DE JETONS BORNE CAMPING-CAR**

Le Conseil Municipal décide de créer deux sous-régies pour la vente de jetons de borne camping-car (prix unitaire 3 €) à la Boulangerie CORTES et à la Pizzeria LENOIR et autorise le Maire à signer les arrêtés de nomination de Mme Maud CORTES et de M. Nicolas LENOIR comme sous-régisseurs.

#### **ACHAT TERRAINS**

Le Conseil Municipal répond favorablement à la proposition d'un administré de vendre à la commune deux parcelles de terrain au lieu dit « Sur l'Etang Neuf » au prix de 0,40 € le m<sup>2</sup> (surface boisée) :

- section F 184 de 39 ares 75 ca
- section F 193 de 17 ares 15 ca

#### **LE MAIRE FAIT PART**

- de la demande du moto-club lamarchois « black dogs » qui recherche un site pour organiser une concentration de motards avec balade, repas et concert et campement pour fêter les 10 ans d'existence du club.  
Le Maire précise que le souhait d'utiliser le terrain adjacent au terrain de football est irréalisable pour la partie camping avec l'installation de tentes par rapport au périmètre de protection des puits de captage défini par arrêté préfectoral (production et distribution de l'eau de consommation). D'autres solutions sont à l'étude pour essayer de maintenir cette animation au plan local.
- du projet d'une association extérieure à la commune de louer la salle des fêtes pour animer des cours de zumba le lundi soir. Le Conseil Municipal propose le tarif de 30 € par séance (la priorité sera dans tous les cas réservée aux associations locales en cas de besoin).
- des remerciements adressés par des associations pour l'octroi d'une subvention (Entraide cantonale Couleurs de Saône – ASAPV Judo - ADMR) et par M. Albert JACQUES pour la cérémonie de remise de la médaille de l'ordre national du mérite (un don de 50 € a été fait au profit de la coopérative de l'école élémentaire).

..../....

## **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

- Michèle VAILLARD fait le point des démarches engagées pour les animations du 13 juillet (prêt de toiles de tente dans le cadre du partenariat avec le 511 ème RT d'AUXONNE, organisation matérielle pour la retransmission du match de la finale de la Coupe du Monde de football...)
- Edith VAILLAND signale la défaillance d'un tampon sur le réseau d'eau rue de Bourgogne et la dangerosité de certaines intersections dans le lotissement hameau de Saône.
- Thierry DREAN demande s'il existe un arrêté municipal réglementant le ramonage des cheminées.
- Alain JACQUEMOT : soulève le problème du manque d'incivilités de certains habitants pour rapport aux aboiements intempestifs de leurs chiens et l'absence d'un distributeur de billets pour répondre aux fréquentes demandes des administrés et des usagers.

La séance est levée à 20 h 20

Le Maire  
Alain BRANCOURT

